



APPEL À PROJETS

Résidence de deux photographes intervenants pour le programme *La Photographie à l'école*.

La Maison de la Photographie Robert Doisneau, équipement de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, a initié en 2001 le programme *La Photographie à l'école*. Ce projet s'adresse aux écoles de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre. Encadré par des photographes professionnels ou reconnus, ce cycle de formation est intégré au cursus scolaire de 300 élèves du primaire, soient 12 classes allant du CM1 au CM2.

Chaque année, un nouveau thème de travail est proposé (*Le temps qui passe, Lumières et espace, Voisins voisines, Écritures...*). Confrontés à leur environnement, les élèves sont amenés à questionner leurs intentions et « l'attitude photographique » à adopter avant de déclencher. Sont ainsi abordés les notions de distance, de point de vue, de cadrage, de lumière, de profondeur, etc. mais aussi d'idées et de sentiments véhiculés par la prise de vue.

La Photographie à l'école est une expérience globale pour « voir et comprendre » intégrée dans le programme pédagogique de la Maison Doisneau : les séances de prises de vues sont associées à la lecture et au décryptage des images au cours d'ateliers et de visites d'expositions.

L'ensemble des images produites fait ensuite l'objet d'une rigoureuse sélection et d'une exposition inscrite dans la programmation annuelle de la Maison de la Photographie Robert Doisneau.

OBJECTIFS

La Photographie à l'école est un programme centré sur la prise de vue. Son objectif est l'éducation du regard par l'intermédiaire de la photographie : observer, voir, comprendre et représenter par l'image.

La Photographie à l'école est ensuite une exposition. Elle fait l'objet d'une production (tirage d'épreuves, encadrements, etc.) par la Maison Doisneau. Si la sélection des images s'avère rigoureuse, il ne s'agit toutefois pas d'un concours ou d'une compétition visant à réaliser la meilleure photographie mais d'une expérience dont les résultats, souvent d'une extraordinaire richesse, sont valorisés par une exposition de très grande qualité.

LIEU DE LA RÉSIDENCE

Les écoles primaires des 7 communes membres de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif.

DATES DE LA RÉSIDENCE

Septembre 2015 à avril 2016 pour les ateliers.
Mai 2016 pour l'exposition.

Les deux auteur(e)s sélectionné(e)s travailleront en collaboration avec 12 classes au total (par roulement) sur le temps scolaire.

Le calendrier des ateliers est établi en collaboration avec les enseignants. Les interventions peuvent, en fonction des disponibilités, être regroupées sur deux journées par semaine.

Les deux auteur(e)s interviennent en ateliers de 1H30 environ en répartissant les élèves par groupes. Chaque classe participante bénéficie de 8 séances, soit un total d'interventions de 144 heures environ pour chaque auteur.

ORGANISATION DE LA RÉSIDENCE

Les ateliers :

Les classes de CM1 et de CM2 sont privilégiées. Les classes de CE2 sont acceptées en cas de carence.

Deux séances d'initiation au vocabulaire de la photographie, aux techniques de prises de vues et à l'analyse d'images auront été préalablement dispensées à chaque classe par la chargée des publics de la Maison Doisneau.

L'exposition :

Les deux auteur(e)s ont pour mission de préparer l'exposition qui présente, pendant le mois de mai, les travaux réalisés avec les élèves au cours de l'année scolaire. Ces travaux de préparation impliquent la sélection des images, le suivi de la production (tirage des épreuves) et de l'installation en collaboration avec l'équipe de la Maison Doisneau.

Les deux auteur(e)s ont enfin pour mission d'assurer la visite de l'exposition à chacune des 12 classes participantes.

L'ensemble de ces missions est mené en étroite collaboration avec la chargée des publics pour la coordination, le déroulé et le contenu du projet pédagogique et sous l'autorité du directeur de la Maison Doisneau pour la production et l'installation de l'exposition.

La rémunération proposée à chacun(e) des deux auteur(e)s est de **14 000 €** bruts versée sous forme de droits d'auteur (en trois fois) pour l'ensemble des missions (interventions en classe, préparation et visites de l'exposition). Les auteur(e)s s'engagent par ailleurs à céder l'intégralité de leurs droits pour les œuvres réalisées dans le cadre de ce projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les deux candidat(e)s retenu(e)s seront des auteur(e)s photographes capables de transmettre leur univers et un savoir à des enfants.

Les candidatures peuvent être présentées individuellement ou en binôme.

La sélection portera sur :

1. **Le regard d'auteur** : les candidat(e)s sont des auteur(e)s photographes professionnel(le)s ou expérimenté(e)s (avec parcours d'expositions, publication, etc.) ou ayant suivi une formation reconnue.
2. **L'expérience pédagogique** : les candidat(e)s ont au moins une expérience pédagogique avec des enfants (en milieu scolaire ou périscolaire) et/ou dans le champ social ou une formation reconnue.
3. **L'originalité de la thématique et du contenu pédagogique** que les candidat(e)s devront proposer pour la session 2015/2016 de *Photographie à l'école*.
4. **La disponibilité** : Les deux auteur(e)s sélectionné(e)s devront s'accorder sur un planning et des procédures déterminées avec les enseignants. Ils devront s'engager à être présents à toutes les séances planifiées.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les candidat(e)s doivent remettre individuellement ou en binôme :

1. **un dossier** présentant l'œuvre photographique déjà réalisée par chacun(e) (indiquer, le cas échéant, l'adresse du site internet personnel) et proposant un projet pour la session 2015/2016 de

Photographie à l'école contenant : une thématique, des orientations de travail avec les élèves, une description succincte des ateliers et des méthodes de travail envisagées.

2. **un cv**

3. **une lettre de candidature** détaillant les motivations de chaque candidat(e).

Chaque candidature doit être envoyée en recommandé avant le **15 mai 2015, 17H**, à
MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE ROBERT DOISNEAU
à l'attention de son directeur, MICHAËL HOULETTE
1 RUE DE LA DIVISION DU GENERAL LECLERC 94 250, GENTILLY

Les candidat(e)s dont les dossiers auront été présélectionnés seront reçus en **entretien entre le 18 mai et le 2 juin 2015**. Le jury sera composé de représentants de l'Agglomération de Val de Bièvre et de la Maison de la Photographie Robert Doisneau.

Les deux candidat(e)s retenu(e)s seront nommé(e)s le **15 juin 2015**.

Bibliographie :

La photographie par les enfants, 10 ans d'une expérience en milieu scolaire éditions Loco/maison
Doisneau, 2011

Disponible à la Maison Doisneau (prix de vente sur place : 8 €)

Sites internet :

<http://www.agglo-valdebievre.fr/>

<http://www.maisondoisneau.agglo-valdebievre.fr/>

Renseignements :

Sarah Gay

Chargée des publics

33 (0)1 55 01 04 84

s.gay@agglo-valdebievre.fr

Maison de la Photographie Robert Doisneau
1, rue de la division du General Leclerc
94 250 Gentilly

Robert
Maison Doisneau
de la Photographie Gentilly

un équipement de la Communauté
d'agglomération de Val de Bièvre

